



Issy-les-Moulineaux, le 20 novembre 2020

Objet : Communication à l'attention des futurs élèves avocats « **hors ressort** » de la cour d'appel de Paris.

Madame,
Monsieur,

Mardi dernier nous vous avons adressé un message vous faisant état de l'afflux massif de candidatures que connaît l'EFB cette année ainsi que de l'impossibilité pour l'école d'assurer des enseignements professionnalisants et de qualité dans ces conditions, et vous invitant dès lors à vous inscrire dans l'école du ressort de l'IEJ dans lequel, selon votre situation, vous avez obtenu l'examen d'entrée à un centre régional de formation à la profession d'avocat ou votre doctorat, faute pour nous de pouvoir répondre favorablement à votre demande d'inscription.

Certaines rumeurs circulant sur les réseaux sociaux pourraient vous laisser croire que ce message est sans incidence et que vous pourrez néanmoins vous inscrire à l'EFB. Il nous semble par conséquent nécessaire de vous confirmer ce que nous vous avons écrit en début de semaine : en raison du nombre trop important de demandes, nous ne pourrons pas vous inscrire à l'EFB.

Aussi nous vous invitons une nouvelle fois à vous tourner vers une autre école d'avocats afin d'y effectuer une autre demande d'inscription.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Service de la scolarité de l'EFB